



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 49463

Texte de la question

Une étude récente montre que les inscriptions dans les universités connaissent une chute importante. Les bacheliers se détournent des filières universitaires. Les premiers résultats de la procédure de préinscription montrent que seuls 29 % des bacheliers qui souhaitent s'inscrire dans le supérieur à la rentrée prochaine ont choisi comme premier vœu l'université. Cette désaffection vient confirmer la baisse des effectifs de 3 % connue par les universités (hors IUT et BTS) en 2007. Ce phénomène est particulièrement important au sein des établissements universitaires ayant connu des blocages lors des grèves de ces deux dernières années. On constate ainsi que la chute des effectifs y est trois à cinq fois plus rapide que la moyenne nationale. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui confirmer l'ampleur de ce phénomène et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour l'enrayer.

Texte de la réponse

En vue de la rentrée 2009, le portail « admission post-bac » a été étendu à l'ensemble des académies pour la quasi-totalité des formations supérieures recrutant des bacheliers. Selon les statistiques recueillies à l'issue des premières phases de la procédure, 42,2 % des élèves de terminale générale ont postulé en premier vœu à une première année de licence. Ils sont 18,6 % à souhaiter s'inscrire prioritairement en institut universitaire de technologie (IUT), 11,9 % en section de techniciens supérieurs (STS), 18,3 % en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et 9 % dans les autres formations. Ce n'est qu'à la rentrée prochaine, au terme de la procédure, que l'on pourra connaître les effectifs présents et analyser leurs variations dans les différentes structures recrutant par l'intermédiaire du portail « admission post-bac ». La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est attentive au déroulement de la procédure de recrutement dont les différentes étapes se poursuivront jusqu'à la rentrée universitaire. Des dispositions seront prises en accord avec les universités s'il s'avère que des difficultés apparaissent à l'issue des différentes phases de propositions de formation aux futurs étudiants. Par ailleurs, une procédure d'admission complémentaire a été mise en place afin de permettre aux étudiants qui ne se sont pas inscrits dans les délais ou qui n'ont eu aucune proposition d'affectation de postuler à des formations, y compris universitaires, dans lesquelles des places restent disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49463

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4777

Réponse publiée le : 7 juillet 2009, page 6914